

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1018411 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : ÉCRIT - CAS PRATIQUE Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo

A' xx, le .../.../...

Ministère de l'Éducation Nationale

Académie de XXX

Collège XY de ZZ

Adresse

Affaire suivie par: Prénom NOM

Téléphone

Courriel

Note à l'attention de M. le Principal,

Objet: Présentation du projet d'installation du dispositif
"Territoire Éducatif Rural", piloté par le collège

Références: Circulaire de rentrée 2024 (BOEN n°26 du 27 juin 2024)
Note de service DGESCO du 26 octobre 2023

Annexe 1: Courrier spécifique adressé au Président du Conseil
Départemental

Annexe 2: Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau
de coopération du territoire éducatif rural

L.18.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1018411 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : ÉCRIT - CAS PRATIQUE Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo

A' xx, le - / - / -

Ministère de l'Éducation Nationale

Académie de XXX

Collège XY de ZZ

Adresse

Affaire suivie par: Prénom NOM

Téléphone

Courriel

Note à l'attention de M. le Principal,

Objet: Présentation du projet d'installation du dispositif
"Territoire Éducatif Rural", piloté par le collège

Références: Circulaire de rentrée 2024 (BOEN n°26 du 27 juin 2024)
Note de service DGESCO du 26 octobre 2023

Annexe 1: Courrier spécifique adressé au Président du Conseil
Départemental

Annexe 2: Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau
de coopération du territoire éducatif rural

L. 18.

d'études ainsi qu'au déclin démographique dans ces territoires.

Ces TER ont donc eu vocation à être généralisés à l'ensemble de la France à partir de juin 2023 avec 64 TER supplémentaires.

En juin 2024, 137 nouveaux TER sont identifiés, portant le nombre total à 201 TER sur toute la France métropolitaine et au outre-mer.

A terme, la mobilisation de ces TER sera poursuivie pour atteindre la cible de 300 TER à la rentrée 2026.

Le principe du dispositif TER est de constituer un réseau autour d'au moins un collège de rattachement, de ses écoles de rattachement et dans la mesure du possible d'un lycée. Le périmètre géographique du TER est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie, en fonction des contextes locaux, ce qui peut correspondre à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsque cela est possible. Les territoires sont choisis par les autorités académiques en lien avec les collectivités territoriales concernées (Département, communes), et le plan d'action est défini localement, en concertation avec l'ensemble des partenaires, sur la base d'un diagnostic de territoire. Une convention tripartite est signée entre l'Éducation Nationale, le conseil départemental et les communes pour une durée de 3 ans, et une délégation de 30 000 € de crédits permet la mise en œuvre coordonnée du projet local.

2) Les différents objectifs du TER :

Les TER sont structurés autour de trois grands objectifs pour les élèves, pour les personnels et pour le territoire.

Pour les élèves, le TER permet de garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, par le biais de l'accompagnement à l'orientation, et les dispositifs d'égalité des chances telles que les "Cordées de la Réussite". Le programme TER vise ainsi à renforcer dans ces territoires les prises en charge pédagogiques et éducatives des jeunes, et à lutter contre le manque d'ambition et l'autocensure des élèves et leurs familles, qui privilégient davantage une orientation de proximité géographique vers la voie professionnelle, et moins le passage en seconde générale et technologique.

Pour les personnels, le TER permet de renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale,

par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles rurales et isolées. En effet, en lien avec les écoles académiques de formation continue (E AFC), les enseignants et les équipes pédagogiques pourront se voir proposer des formations au plus près de leurs besoins identifiés, afin qu'ils puissent monter en compétences. De même, le pilotage en réseau des établissements est encouragé.

Pour le territoire, le TER permet de mobiliser un réseau de coopération autour de l'école, en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école. Cette démarche globale doit permettre d'appréhender les enjeux éducatifs en lien avec les problématiques d'aménagement du territoire, de transports scolaires ou encore d'aide sociales aux familles. La cohérence de la coopération de tous les acteurs (État, collectivités territoriales, CAF, associations sportives et culturelles, familles) est indispensable au renforcement de la participation de l'école au projet de territoire.

II) Points de vigilance et Plan d'actions:

1) Anticipation des risques:

Afin de mettre en œuvre le Projet de TER, il faudra rester vigilant quant à certaines problématiques.

En effet, il faudra notamment prendre en compte le déclin annoncé de la démographie dans le territoire, afin de pouvoir mieux anticiper les ouvertures ou fermetures de classe. Il conviendra alors de s'appuyer sur une visibilité à 3 ans de l'évolution de la carte scolaire en milieu rural.

D'autre part, il faudra travailler en coordination avec tous les acteurs déjà existants et créer une synergie des forces en veillant à ne pas créer de doublon. Il est également primordial de s'appuyer sur les services de la Région, qui est en charge du transport scolaire notamment, afin de veiller au désenclavement du milieu rural pour que les élèves aient de réelles possibilités de poursuites d'études ensuite au lycée puis en études supérieures.

En outre, un autre risque identifié est celui de la pérennité des moyens et crédits alloués au projet de TER. Il faudra s'assurer que dans le cadre de la convention

Epreuve - Matière : ÉCRIT - CAS PRATIQUE Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

tripartite, ces moyens soient bien garantis de manière pluriannuelle sur trois ans. Car sans moyens à disposition, il sera compliqué de mener à bien ce projet de TER dans le temps.

Enfin, un autre risque à anticiper est celui de la bonne couverture numérique. La possibilité par exemple pour des enseignants de pouvoir se former à distance en visio-conférence est un gain de temps considérable par rapport à un déplacement en présentiel dans la grande ville la plus proche. Mais encore faut-il que la connexion internet et les outils informatiques le permettent.

2) Plan d'action détaillé pour la mise en place du TER :

Il convient d'établir un diagnostic local détaillé pour pouvoir mener à bien ce projet de TER.

Étape 1 : Évaluer la situation des élèves :

Cela consiste à évaluer non seulement leurs critères de réussite, mais également leurs souhaits d'orientation, leur ambition et leur mobilité.

Étape 2 : Faire le point sur les actions existantes pour les élèves du territoire :

Cela consiste à recenser l'ensemble des actions menées sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Étape 3: Faire le point sur les actions existantes pour les personnels enseignants du territoire :

Cela consiste à recenser les actions d'accompagnement de formation, d'instance de travail en réseau ou de valorisation.

Étape 4: Faire le point sur les forces et faiblesses du territoire :

Cela permet d'établir un diagnostic précis des atouts et des points de fragilité du territoire.

Étape 5: Définir le périmètre du TER :

Cela permet de délimiter géographiquement le périmètre à l'échelle du bassin de vie. Il faudra réfléchir en concertation avec les élus locaux si l'échelle de l'EPCI peut convenir dans le cadre du TER.

Étape 6: Établir la convention tripartite

Cette convention entre les services de l'État, des collectivités territoriales (Département et Communes associées) permettra d'obtenir un cadre reconnu de TER pour une durée initiale de 3 ans.

Étape 7: Présentation au conseil d'administration du projet d'installation de TER.

À cet effet, une présentation sous forme de diaporama pourra être projetée afin d'informer les membres du conseil d'administration du déroulement de ce dispositif TER piloté par le collège.

Le Secrétaire Général,

Signature

Prénom NOM

618

Annexe 1:-

Logo MEN

Académie de XXX

Collège XY de ZZ

Adresse

Affaire suivie par: Prénom NOM

Téléphone

Courriel

A'XX, le .../.../...

¶ le Président du Conseil Départemental,

Par la présente, je vous informe que vous êtes très cordialement invité à venir participer à notre prochaine réunion du Conseil d'Administration du collège XY de ZZ, qui aura lieu le mardi 30 septembre 2025 en Salle de réunion.

En effet, notre collège a eu la chance d'être sélectionné pour être tête de réseau du dispositif territoire éducatif rural. Lors de ce conseil d'administration, il vous sera proposé une présentation de ce dispositif TER piloté par le collège. Cela sera sans doute un moment riche de coopération avec tous les acteurs de ce dispositif.

Comptant sur votre venue et vous remerciant pour tout le soutien que vous accordez à notre collège,

Je vous prie de bien vouloir agréer, ¶ le Président,
mes plus sincères salutations.

Fonction

Signature

Prénom NOM

Annexe 2: Réseau de coopération des acteurs du TER

